Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du XXX fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Exposé des motifs et commentaire des articles

Le présent projet de règlement grand-ducal modifie et complète les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire technique valables à partir de la rentrée scolaire 2016/2017.

La loi portant introduction du cours « vie et société » étant promulguée tardivement, il n'a pas été possible de prendre le présent règlement grand-ducal modificatif dans les délais. Afin de permettre néanmoins l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal à la rentrée scolaire 2016/2017, le bénéfice de la procédure d'urgence est demandé.

Les changements par rapport au règlement à modifier

1. Remplacement d'un cours dans les classes 12GE, 13GE, 12GI, 13GI

Dans les classes de 12^e et 13^e de la division technique générale, section technique générale, ainsi que dans les classes de 12^e et 13^e de la division technique générale, section informatique, le cours « questions philosophiques » est remplacé par le cours « vie et société ».

2. Ajout de la grille « Enseignement secondaire technique, régime de la formation de technicien-ancien régime, division administrative et commerciale »

La formation est prolongée d'une année.

3. Suppression de la grille « Enseignement secondaire technique, régime de la formation <u>de technicien-ancien régime, division chimique</u> »

La formation est supprimée, tous les candidats ayant réussi à l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien ancien régime - Division chimique.

Fiche financière

Le présent projet de règlement grand-ducal n'a pas d'incidence financière.

Texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau.

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée pilote ;

Vu la loi modifiée du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales:

Vu la loi du 16 mars 2007 portant - 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue - 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation :

Vu la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e Chance ;

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a. du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles ;
- b. de la prestation temporaire des services ;

Vu la loi du 1^{er} mars 2013

- portant approbation de l'Accord signé à Luxembourg le 21 mars 2012 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre modifiant l'article 3 de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 et
- 2. autorisant le Gouvernement à procéder aux engagements à titre permanent pour les besoins spécifiques du Service de psychologie et d'orientation scolaires au sein du «Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl» ;

Vu la loi du XXX portant introduction du cours commun "vie et société" dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Vu l'article 2, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés :

Vu l'avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil,

Arrêtons:

- Art. I. À l'annexe au règlement grand-ducal du XXX sont apportées les modifications suivantes :
- Dans le tableau « Enseignement secondaire technique, régime technique, division technique générale, section technique générale », la branche « questions philosophiques » est remplacée par la branche « vie et société » pour les classes 12GE et 13GE.
- 2. Dans le tableau « Enseignement secondaire technique, régime technique, division technique générale, section informatique », la branche « questions philosophiques » est remplacée par la branche « vie et société » pour les classes 12GI et 13GI
- 3. Elle est complétée par le tableau « Enseignement secondaire technique, régime de la formation de technicien-ancien régime, division administrative et commerciale ».
- 4. Le tableau « Enseignement secondaire technique, régime de la formation de technicienancien régime, division chimique » est supprimé.
- Art. II. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur au début de l'année scolaire 2016/2017.
- Art. III. Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Texte coordonné

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée pilote ;

Vu la loi modifiée du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales;

Vu la loi du 16 mars 2007 portant - 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue - 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation :

Vu la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e Chance ;

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- c. du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles ;
- d. de la prestation temporaire des services ;

Vu la loi du 1^{er} mars 2013

- portant approbation de l'Accord signé à Luxembourg le 21 mars 2012 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre modifiant l'article 3 de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 et
- autorisant le Gouvernement à procéder aux engagements à titre permanent pour les besoins spécifiques du Service de psychologie et d'orientation scolaires au sein du «Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl»;

Vu la loi du XXX portant introduction du cours commun « vie et société » dans l'enseignement secondaire et secondaire technique ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés et du Conseil supérieur de certaines professions de santé;

Notre Conseil d'État entendu

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Dans les différentes classes de l'enseignement secondaire technique, l'enseignement est dispensé suivant les grilles horaires en annexe du présent règlement.

Les grilles horaires précisent les coefficients des branches et des branches combinées ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Les effectifs des classes et des auditoires mentionnés dans les remarques des grilles horaires n'ont qu'une valeur indicative.

- **Art. 2.** Au point 2 de l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien, la deuxième phrase est supprimée.
- **Art. 3.** Le règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique est abrogé avec effet au 15 septembre 2016.
- Art. 4. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2016/2017.
- **Art. 5.** Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Enseignement secondaire technique Grille horaire 2016 - 2017

Table des matières

Cycle inférieur
Régime technique
Régime formation de technicien - ancien régime
Lycée Ermesinde
École de la 2e Chance
École internationale de Differdange
Lycée Technique pour professions éducatives et sociales
Apprentissage pour Adultes

Cycle inférieur

Cycle inférieur 5 Classes modulaires 5 Classes modulaires d'insertion 10

Note explicative:

Chaque année d'étude est subdivisée en 2 colonnes.

- Colonne bf. : Les branches fondamentales sont signalées par une coche.
- Colonne hrs. : Le nombre de leçons hebdomadaires.

La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de branches à prendre en compte pour la promotion.

Régime technique

Division administrative et commerciale Section gestion	13
Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl	14
Section communication et organisation	15
Division des professions de santé et des professions sociales	
Cycle moyen	17
Cycle supérieur	• •
Section de la formation de l'éducateur	18
Section de la formation de l'éducateur-ancien régime	20
Section Sciences sociales	21
Section de la formation de l'infirmier / infirmière	22
Section sciences de la santé	24
	24
Division technique générale	
Section technique générale	25
Section informatique	26
Section Sciences naturelles	27

Division artistique	28
Régime formation de technicien - ancien régime	
Division administrative et commerciale	30
Note explicative :	
Chaque année d'étude est subdivisée en 3 colonnes. - Colonne bf. : Les branches fondamentales sont signalées par une coche. - Colonne hrs. : Le nombre de leçons hebdomadaires. - Colonne coeff. : Le coefficient applicable à la branche.	
La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de branches à prendre en compte pour la promotie	on.
Lycée Ermesinde	
Cycle inférieur	31
Classes modulaires	32
École de la 2e Chance	
École de la 2e Chance	33
École internationale de Differdange	
École internationale de Differdange	37
Lycée Technique pour professions éducatives et sociales	
Section de la formation de l'éducateur Classe terminale	38
Apprentissage pour Adultes	
Les formations de l'apprentissage pour adultes qui ne sont pas reprises au présent chapitre sont organisées sele la grille horaire des classes des lycées définies aux chapitres précédents.	on
Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales Section des aides-soignants en cours d'emploi	40

Enseignement secondaire technique Cycle inférieur

Classes de 7e

Branches	Code	Rem.	7	ST
		ĺ		6
			hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX		4	4
Français	FRANC		6	4
Mathématiques	MATHE		5	4
Sciences naturelles	SCNAT		3	4
Sciences sociales	SCSOC			4
Géographie	GEOGR		2	
Histoire	HISTO		2	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4
Éducation artistique	EDUAR		2	
Éducation musicale	EDUMU		1	
Éducation physique et sportive	EDUPH		3	
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA			_
Options	ОРххх		1	1
Ateliers	ATxxx		1	1
Vie et société	VIESO		1	2
Total			30	27

Cycle inférieur

Classes de 8e

Branches	Code	Rem.	8	TE	81	PO	
				6	5		
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX	1	4	4	4	4	
Français	FRANC	2	4	4	4	4	
Anglais	ANGLA	3	4	4	4		
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	
Sciences naturelles	SCNAT		3	4	3	4	
Sciences sociales	scsoc			4		4	
Géographie	GEOGR		1		1		
Histoire	HISTO		2		2		
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4	
Éducation artistique	EDUAR		2		2		
Éducation physique et sportive	EDUPH		2		2		
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA						
Options	OPxxx		3	3	3	3	
Ateliers	ATxxx		3	3	3	3	
Vie et société	VIESO		1	2	1	2	
Total			30	33	30	29	

Remarques:

1.	ALLUX	8PO	En 8PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
2.	FRANC	8PO	L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4. En 8PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
3.	ANGLA	8PO	L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4. En 8PO, l'anglais forme avec l'allemand ou le français la branche de promotion appelée : "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.

Enseignement secondaire technique Cycle inférieur

Classes de 9e théorique et de 9e polyvalente

Branches	Code	Rem.	9.	TE	9F	°0
				7		3
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX	1	3	4	3	4
Français	FRANC	2	5	4	3	4
Anglais	ANGLA	3	4	4	2	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4
Sciences naturelles	SCNAT		3		2,5	
Informatique	INFOR		2		2	
Sciences sociales	scsoc			4		4
Géographie	GEOGR		1		1	
Histoire	HISTO		2		1,5	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4
Éducation artistique	EDUAR		1		1	
Éducation physique et sportive	EDUPH		2		2	
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA					
Options	ОРххх		2		7	
Ateliers	ATxxx		2		7	
Vie et société	VIESO		1	2	1	2
Total			30	30	30	26

Remarques:

1.	ALLUX	9PO	En 9PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
2.	FRANC	9PO	L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4. En 9PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
3.	ANGLA	9PO	L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4. En 9PO, l'anglais forme avec l'allemand ou le français la branche de promotion appelée : "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.

Enseignement secondaire technique Cycle inférieur

Classes de 9e pratique

Branches	Code	Rem.	91	PR	
			6		
			hrs.	coeff.	
Langues	LANLU		7	4	
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX		4		
Français	FRANC		3		
Mathématiques	MATHE		4	4	
Sciences naturelles	SCNAT		3	3	
Sciences sociales	scsoc		2	3	
Éducation technologique	EDTEC			2	
Informatique	INFOR		1		
Dessin / Techniques	DESTE		1		
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA		8	4	
Options	OPxxx		8	4	
Ateliers	ATxxx		8	4	
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2	
Tutorat	TUPRE		1		
Vie et société	VIESO		1	2	
Total			30	24	

Enseignement secondaire technique Régime préparatoire

Cycle inférieur

Classes modulaires

Branches	Code Rem.		7!	MO	81	/O	91	MO
				6		6	6	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX		4	4	4	4	4	4
Français	FRANC		4	4	4	4	4	4
Mathématiques	MATHE		6	4	6	4	6	4
Culture générale	CULGE		6	4	6	4	6	4
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA							
Options	ОРххх		6	4	6	4	6	4
Ateliers	ATxxx		6	4	6	4	6	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		3	1	3	1	3	1
Tutorat	TUPRE		1		1		1	
Total			30	21	30	21	30	21

Cycle inférieur

Classe d'accueil

Branches	Code	Rem.	ACCU		
				4	
			hrs.	coeff.	
Français	FRANC	1	14	4	
Luxembourgeois	LUXEM		4	3	
Mathématiques	MATHE	2	5	4	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC		- "	4	
Éducation physique et sportive	EDUPH		2		
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA				
Options	ОРххх	3	3		
Ateliers	ATxxx		3		
Vie et société	VIESO		1	2	
Tutorat	TUPRE		1		
Total			30	17	

Remarques:

1.	FRANC	7ACCU	Les sciences humaines (histoire/géo.) et les sciences naturelles sont enseignées dans le cadre des leçons de français.
2.	MATHE	7ACCU	Il convient de prévoir une heure par semaine en salle informatique. Il convient de prévoir une heure par semaine en salle informatique. La direction de chaque école décide des matières qu'il convient d'inscrire au programme, en fonction
3.	OPXXX	7ACCU	

La direction de chaque école décide des matières qu'il convient d'inscrire au programme, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: ateliers, études dirigées, travaux pratiques.

Cycle inférieur

Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays

Apprentissage accéléré de la langue allemande

Branches	Code	Rem.	78	STA	81	ΈA	8F	POA	91	ΓEA	91	POA
				5		6		5		7		6
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand	ALLEM		13	4	9	4	9	4	8	4	8	4
Français	FRANC		5	4	4	4			3	4		
Anglais ANGLA					4	4			4	4		
2e et 3e langues 2LANG								4				4
Français	FRANC						4				3	<u> </u>
Anglais	ANGLA						4				4	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4		4		4		4
Sciences naturelles	SCNAT		2		3		3		3		3	<u> </u>
Informatique	INFOR								2		2	
Sciences sociales	SCSOC		2	4	1	4	1	4	2	4	2	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4		4		4		4
Éducation artistique	EDUAR		2		1		1		 -			
Éducation physique et sportive	EDUPH		2		2		2		2		2	
Éducation technologique	EDTEC											
Nouvelles technologies de l'information	NTIC										-	
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA											
Options	ОРххх	1			2		2		2		2	
Ateliers	ATxxx				2		2		2		2	
Total			30	24	30	28	30	24	30	28	30	24

Remarque:

1. OPxxx 9POA, 9TEA

Une option trimestrielle, à raison de 2 leçons hebdomadaires, est réservée à l'éducation artistique, obligatoire pour tous les élèves.

Enseignement secondaire technique Cycle inférieur

Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays

Apprentissage accéléré de la langue française

Branches	Code	Rem.	78	STF	87	ΓEF	8F	OF
		[5		6		5
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	2	4	2		
Français	FRANC		13	4	11	4	11	4
Anglais	ANGLA				4	4	_	
2e et 3e langues	2LANG							4
Luxembourgeois	LUXEM						4	
Anglais	ANGLA						4	
Mathématiques	MATHE		5	4	4	4	4	4
Sciences naturelles	SCNAT		2	4	3	4	3	4
Sciences sociales	SCSOC		2	4	1	4	1	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4		4
Éducation artistique	EDUAR		2		1		1	
Éducation physique et sportive	EDUPH		2		2		2	
Total			30	22	30	26	30	24

Enseignement secondaire technique Cycle inférieur

Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays

Apprentissage accéléré de la langue française

Branches	Code	Rem.	91	TEF.	9F	OF	9F	RF
				7		6		6
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	2				
Français	FRANC		9	4	9	4		
Anglais	ANGLA		4	4				
2e et 3e langues	2LANG					4		
Luxembourgeois	LUXEM				4			
Anglais	ANGLA				4			
Langues	LANLU							4
Luxembourgeois	LUXEM						4	
Français	FRANC						5	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4		
Sciences naturelles	SCNAT		3		3			
Informatique	INFOR		2		2			
Sciences naturelles	SCNAT						3	3
Sciences sociales	scsoc		2	4	2	4	2	3
Éducation technologique	EDTEC							2
Informatique	INFOR						1	
Dessin / Techniques	DESTE						1	
Groupe à options	GROPT							
Options	OPxxx						8	4
Ateliers	ATxxx						8	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2	2	2	2	2
Cours facultatifs	COUFA							
Total	,		30	24	30	22	30	22

Enseignement secondaire technique Régime préparatoire

Cycle inférieur

Classes modulaires d'insertion

Branches	Code	Rem.	7N	1OF	81/	IOF	91/	IOF
				6		6		6
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	3	4	3	4	3
Français	FRANC		6	4	6	4	6	4
Mathématiques	MATHE		6	4	6	4	6	4
Culture générale	CULGE		4	2	4	2	4	2
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA							
Options	OPxxx		6	4	6	4	6	4
Ateliers	ATxxx		6	4	6	4	6	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		3	1	3	1	3	1
Tutorat	TUPRE		1		1		1	
Total			30	18	30	18	30	18

Cycle inférieur

Classe d'accueil pour jeunes adultes

Branches	Code	Rem.	CL	.IJA
				0
			bf	hrs.
Français	FRANC	1, 2	8'	15
Luxembourgeois	LUXEM		_	2
Anglais	ANGLA			2
Mathématiques	MATHE	3	4	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			
Éducation artistique	EDUAR	4	1	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		800	2
Nouvelles technologies de l'information	INITE		*	2
Tutorat	TUTOR	1, 2		1
Total				30

Remarques:

Les sciences humaines (histoire/géo), les sciences naturelles et l'éducation civique sont enseignées dans le cadre des leçons de français. Les cours d'éducation civique comprennent également des visites d'institutions politiques et culturelles luxembourgeoises afin de familiariser le jeune avec son 1. FRANC, TUTOR

nouveau lieu de vie.

2. FRANC, TUTOR

Le tutorat sera assuré par le régent, c'est-à-dire l'enseignant de français et portera sur l'orientation scolaire et/ou professionnelle du jeune (préparation à la vie professionnelle, informations sur le contexte socio-politique luxembourgeois). Les interventions des collaborateurs de l'Action locale

pour jeune et de l'Orientation professionnelle du ministère du Travail et de l'Emploi auront lieu dans

le cadre du tutorat.

MATHE Les connaissances en mathématiques étant généralement très différentes, l'enseignant devra

différencier son cours.

L'éducation artistique, à entendre comme un éveil à l'art, sera alternée avec des stages ou visites en entreprise, respectivement des stages dans des ateliers de travail pratique, si l'élève montre des **EDUAR**

compétences professionnelles.

Cycle inférieur

Cours d'orientation et d'initiation professionnelles

Branches	Code	Rem.	IP	DM
				5
			hrs.	coeff.
Enseignement général	ENGEN	1	10	
Communication	СОМІР	2		
Calcul	CALIP			
Éducation civique et sociale	ECSIP			
Formation pratique et professionnelle	FOPPR			
Travaux pratiques en ateliers et options	TPIAO		10	-
Stage pratique en entreprises	STAIP	3		
Éducation technologique et branche d'expression	ESTIP	4	9	
Éducation physique et sportive	EDUIP			
Éducation artistique et culturelle	EACIP			
Technologie de l'information et de la communication	TICIP	5		
Projets pédagogiques	PRPIP			
Citoyenneté	CYTIP	6		
Tutorat	TUPRE		1	
Total			30	

Remarques:

Conformément à la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques et suivant l'art. 9. Les classes spéciales, des classes pour jeunes adultes, offertes sur base contractuelle à des élèves majeurs avec un enseignement adapté à leur maturité peuvent être organisées. Dans le cadre des cours d'orientation et d'initiation professionnelles l'année d'étude pour jeunes adultes se nomme IPJA.

 ENGEN Vu le caractère transversal, l'enseignement général, l'éducation technologique et les branches d'expression qui se composent de la communication (COMIP), du calcul (CALIP), de l'éducation civique et sociale (ECSIP), des technologies de l'information, de la communication (TICIP) et de l'éducation physique et sportive (EDUIP) ne sont pas dispensés par branches isolées, mais par thèmes interdisciplinaires. COMIP Choix de langue: En début de l'année scolaire l'élève opte pour une langue dans laquelle il sera évalué. Les élèves ne maîtrisant pas la langue luxembourgeoise suivront un cours de base de luxembourgeois. STAIP L'année scolaire est complétée par des stages en entreprise d'une à plusieurs semaines. La durée minimale de ces stages est de 30 jours, la durée maximale de 40 jours. Les stages sont organisés dans les métiers et professions donnant accès à une formation professionnelle. Pour des raisons motivées, une dérogation ministérielle peut être demandée par la direction du lycée ou du centre. ESTIP La direction de chaque lycée et de chaque centre décide, des matières qu'il convient d'inscrire au programme de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entreprise, culture générale, éducation physique et sportive, initiation à la vie culturelle et artistique Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compéten		Jeanne estation	To nomino ii o/ i.
STAIP L'année scolaire est complétée par des stages en entreprise d'une à plusieurs semaines. La durée minimale de ces stages est de 30 jours, la durée maximale de 40 jours. Les stages sont organisés dans les métiers et professions donnant accès à une formation professionnelle. Pour des raisons motivées, une dérogation ministérielle peut être demandée par la direction du lycée ou du centre. 4. ESTIP La direction de chaque lycée et de chaque centre décide, des matières qu'il convient d'inscrire au programme de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entreprise, culture générale, éducation physique et sportive, initiation à la vie culturelle et artistique Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels. La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les	1.	ENGEN	qui se composent de la communication (COMIP), du calcul (CALIP), de l'éducation civique et sociale (ECSIP), des technologies de l'information, de la communication (TICIP) et de l'éducation physique et sportive (EDUIP) ne sont pas dispensés par branches isolées, mais par thèmes interdisciplinaires.
 3. STAIP L'année scolaire est complétée par des stages en entreprise d'une à plusieurs semaines. La durée minimale de ces stages est de 30 jours, la durée maximale de 40 jours. Les stages sont organisés dans les métiers et professions donnant accès à une formation professionnelle. Pour des raisons motivées, une dérogation ministérielle peut être demandée par la direction du lycée ou du centre. 4. ESTIP La direction de chaque lycée et de chaque centre décide, des matières qu'il convient d'inscrire au programme de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entreprise, culture générale, éducation physique et sportive, initiation à la vie culturelle et artistique Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels. 6. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la gille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales			Les éleves ne maîtrisant pas la langue luxembourgeoise suivront un cours de base de luxembourgeois.
de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entreprise, culture générale, éducation physique et sportive, initiation à la vie culturelle et artistique 5. TICIP Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels. 6. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté le dévelopment de la	3.	STAIP	de ces stages est de 30 jours, la durée maximale de 40 jours. Les stages sont organisés dans les métiers et professions donnant accès à une formation professionnelle. Pour des raisons motivées, une déposition
 TICIP Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socies de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté le dévelopment de la 	4.	ESTIP	de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entraprise.
6. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté le dévelopmement de la	5.	TICIP	Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans
	6.	CYTIP	La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socies de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté le dévelopmement de la

Régime technique

Division administrative et commerciale

Section gestion

Branches	Code	Rem.		10C	M		11C	М		12C	3	-	13CG		
				9			11			11			10		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff	
Enselgnement professionnel	ENPRO														
Économie d'entreprise	ECOEN		4	3	4	1	3	4							
Économie de gestion	ECOGE								4	4	4	1	4	4	
Économie politique	ECOPO								4	3	4	51	4	4	
Comptabilité	COMPT		4	3	4	4	3	4	4	3	4	1	3	4	
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	3						-	
Informatique	INFOR						2	3		4	3		3	3	
Éléments de droit	DROCO						3	3						₩,	
Gestion de projet	GESPJ	1									2				
Enseignement général	ENGEN										_				
Français	FRANC		4	4	4	1	3	4	4	3	4	1	3	4	
Allemand	ALLEM		T	3	3		3	3		3	3		3	3	
Anglais	ANGLA			4	3		4	3		3	3	T	3	3	
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3		3	3		3	3	
Technologie, environnement et santé	TECES			2	3										
Éducation à la citoyenneté	EDCIT						2	3				Ť			
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	3		2	3	
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1	Ť	2	1	
Cours facultatifs	COUFA					\neg						-		·	
Français appliqué	OLFRA	2	\neg	2			2		-			+			
Allemand appliqué	OLALL	3		2		_	2		_			\dashv			
Cours spécifique	OSPEC	4		2		1	2		\dashv	2	-+	\dashv	2		
Vie et société	VIESO		\dashv	2	2	\dashv			\dashv			\dashv			
Total			_	30	30	\dashv	30	34	\rightarrow	30	34	+	30	32	

Remarques:

Les classes du cycle moyen sont organisées en commun avec la section communication et organisation.

	oldedes da c	yole moyen sont organisees en t	community avec la section communication et organisation.
1.	GESPJ	12CG	La durée globale du projet est de deux semaines. Durant les périodes définies pour les travaux de projets, les autres cours n'auront pas lieu.
2.	OLFRA	10CM, 11CM	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue française appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
3.	OLALL	10CM, 11CM	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue allemande appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
4.	OSPEC	10CM, 11CM, 12CG, 13CG	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours spécifiques pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.

Régime technique

Division administrative et commerciale

Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl

Branches	Code	Rem.	T	10B			11B			12E	
				11			11			10	
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enseignement général	ENGEN	ľ									
Français	FRANC			3	3		3	3		4	3
Allemand	ALLEM		4	4	4	1	3	4	4	3	4
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		4	3
Mathématiques	MATHE			4	3		4	3		4	3
Physique / Chimie	PHYCH	1		2	2		2	2		2	2
Histoire / Géographie	HIGEO						2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2						
Groupe à options Morch / Vieso	OPMOR										
Instruction religieuse et morale	MORCH			1	1		1	1		1	1
Vie et société	VIESO			1	1		1	1		1	1
Enseignement professionnel	ENPRO										
Comptabilité	COMPT		gar.	3	4	1	3	4	4	4	4
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	2			
Économie de gestion	ECOGE			3	3		3	3	No.	5	3
Économie politique	ECOPO		35"	2	2	4	4	4	1	4	4
Informatique	INFOR			2	2		4	3		3	3
Droit	DROIT			3	2						
Total				37	35	_ †	36	35	\neg	38	33

Remarque:

1. PHYCH 12B Facultatif

Régime technique

Division administrative et commerciale Section communication et organisation

Branches	Code	Rem.		10C	VI	-	110	Vf		12C	5	13CC		
				9			11			12		1	11	
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coef
Enseignement professionnel	ENPRO													
Économie d'entreprise	ECOEN		4	3	4	4	3	4						
Économie de gestion	ECOGE								1	4	4	/	4	4
Économie politique	ECOPO								1	3	4	1	4	4
Communication professionnelle et relations humaines	COPRH								*	3	4	√	3	4
Organisation et gestion d'activités	ORGES				_					3	3		3	3
Comptabilité	COMPT		1	3	4	4	3	4		2	3	\vdash	2	3
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	3						_
Informatique	INFOR			-			2	3						
Éléments de droit	DROCO						3	3						
Technologies de l'information et de la communication	TINCO									2	3		2	3
Gestion de projet	GESPJ	1									2			
Enseignement général	ENGEN											10		
Français	FRANC		4	4	4	4	3	4	1	3	4	V	3	4
Alfernand	ALLEM			3	3		3	3		3	3		3	3
Anglais	ANGLA			4	3		4	3	T	3	3		3	3
Mathématiques	MATHE		_	3	3		3	3	\dashv			+		
Technologie, environnement et santé	TECES			2	3									
Éducation à la citoyenneté	EDCIT					_	2	3	\neg			-		
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	3		2	3
Éducation physique et sportive	EDUPH		\neg	2	1		2	1		2	1	+	2	1
Cours facultatifs	COUFA								_					<u> </u>
Français appliqué	OLFRA	2	\top	2		$\neg \dagger$	2		+			Ť		
Allemand appliqué	OLALL	4	\top	2		\dashv	2	-+	\dashv			+		
Anglais appliqué	OLANG	3	$\neg \dagger$			\dashv			\dashv	2		-+		
Cours spécifique	OSPEC	5	\dashv	2		\dashv	2	-	+			i	2	
Vie et société	VIESO		\top	2	2	\dashv			_+			\dashv		
Total		1		30	30	$\neg +$	30	34	+	30	37	+	31	35

Re	marques:		
1.	GESPJ	12CC	La durée globale du projet est de deux semaines. Durant les périodes définies pour les travaux de projets, les autres cours n'auront pas lieu.
2.	OLFRA	10CM, 11CM	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue française appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
3.	OLANG	12CC	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue anglaise appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins. (Le cours peut également être fréquenté par les élèves de la 12CG)
4.	OLALL	10CM, 11CM	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue allemande appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
5.	OSPEC	10CM, 11CM, 12CC, 13CC	Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours spécifiques pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.

Régime technique

Cycle moyen

Division des professions de santé et des professions sociales

Branches	Code	Code Rem.		10PS			11PS		
				11		10			
	_	<u>L</u> .	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	
Biologie générale	BIOGE	1	4	3	3	4	3	3	
Biologie humaine et sciences sociales	BIOSO		4	4	4	4	4	4	
Chimie	СНІМІ	2		3	3		4	4	
Physique	PHYSI	3		3	3		4	3	
Informatique appliquée	INFAP			1	2		1	2	
Allemand	ALLEM			3	3		3	3	
Anglais	ANGLA			3	3		3	3	
Français	FRANC			3	3		3	3	
Mathématiques	MATHE			2	3				
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3	
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1	
Vie et société	VIESO			1	2		1	2	
Total				30	33		30	31	

Remarques:

1.	BIOGE	10PS, 11PS	Dont une leçon de travaux pratiques (code TPBIO)
2.	CHIMI	10PS, 11PS	Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI)
3.	PHYSI	10PS, 11PS	Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY)

Régime technique

Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'éducateur

Branches	Code	Rem.		12E	D
				12	
	_		bf	hrs.	coeff.
Langues, Sciences et Mathématiques	LANSM				
Groupe à options 2 langues parmi 3	GRO23	1			
Français	FRANC			3	3
Allemand	ALLEM			3	3
Anglais	ANGLA			3	3
Biologie et Mathématiques appliquées	ВІОМА	2		3	3
Biologie	BIOLO			1	1
Mathématiques appliquées	MATHA			2	2
Formation générale	FORGE				
Psychologie	PSYCH		¥*,	2	3
Sociologie	SOCIO		10	2	3
Pédagogie	PEDAG		1	2	3
Méthodologie du travail scientifique et travail personnel encadré	METRS	3		3	3
Formation de spécialisation	FORSP				
Méthodologie de la pratique professionnelle / Action éducative et sociale	METPR			3	3
Communication	сомми			2	2
Développement tout au long de la vie	DEVEL			2	2
Expression et animation	EXPAN			5	3
Pédagogie des activités physiques et sportives	PEAPS			2	2
Éducation musicale	EDMUS			1	1
Éducation artistique	EDART			1	1
Psychomotricité	PSYMO			1	1
Coaching	COACH	4		1	
Pratique professionnelle	PRAPR	5	8"		4
Total				31	35

Remarques:

1. GRO23 choix de 2 langues parmi 3

2. BIOMA mathématiques appliquées: comptabilité, gestion et statistiques.

Une organisation flexible de METRS peut être décidée dans le cadre de l'organisation du Lycée à condition **METRS**

de respecter le volume horaire prévu.

évaluation de la participation dans un complément au bulletin. 4. COACH 5. PRAPR

La pratique professionnelle est organisée pendant 9 semaines avec 34 heures par semaine, ce qui correspond à 8,5 leçons hebdomadaires pendant 36 semaines.

Régime technique

Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'éducateur

Branches	Code	Rem.	Rem. 13E)
			bf	hrs.	coeff.
Langues	LANGU				
Branche combinée avec choix	BRCOC	1	4	6	3
Allemand	ALLEM			3	
Anglais	ANGLA			3	
Français	FRANC			3	
Formation générale	FORGE				
Psychologie	PSYCH			2	2
Sociologie et action éducative et sociale	SOAES	2		4	3
Sociologie	SOCIO			2	
Action éducative et sociale	AEDSO			2	
Biologie	BIOLO			2	2
Formation de spécialisation	FORSP				
Méthodologie de la pratique professionnelle	MEPRP	3		1	1
Pédagogie	PEDAG	4	No.	4	4
Éducation aux médias	EDMED			2	2
Développement tout au long de la vie	DEVEL		1	3	3
Expression et animation	EXPAN	3, 5		5	3
Pédagogie des activités physiques et sportives	PEAPS			2	
Matière à option 1	OBLO1			2	
Matière à option 2	OBLO2			1	
Ethique, déontologie et développement durable	ETDDD			2	2
Pratique professionnelle	PRAPR	6	*		4
Total				31	29

Remarques:

1. BRCOC Choix de 2 langues parmi 3

2. SOAES Les matières sociologie et action éducative et sociale comptent pour moitié.

3. MEPRP, EXPAN Les branches Méthodologie de la pratique professionnelle et Expression et animation font l'objet

d'une note annuelle.

4. PEDAG La branche Pédagogie comprend la pédagogie sociale et la pédagogie spéciale.

Matières au choix de l'élève: éd. musicale, éd. artistique, psychomotricité, théâtre, danse, cirque avec choix de l'élève ; pondération PEAPS: 2; OBLO1: 2; OBLO2: 1. 5. EXPAN

La pratique prof. est organisée pendant 6 semaines avec 34 heures par semaine, ce qui correspond à 6,8 leçons hebdomadaires pendant 30 semaines. 6. PRAPR

Enseignement secondaire technique Régime technique

Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'éducateur-ancien régime

Branches	Code	Rem.	14EDAN			
				9		
			bf	hrs.	coeff.	
Pédagogie	PEDAG		1		4	
Pédagogie sociale	PEDSO			3	2	
Pédagogie spéciale	PEDSP			3	2	
Pédagogie des médias	PEDME			2	1	
Psychopédagogie	PSYPE			3	3	
Psychologie	PSYCH		1	4	4	
Gérontologie	GERON			3	3	
Législation et déontologie	LEDEO			2	2	
Pratique professionnelle	PRAPR		V	6	4	
Connaissance du monde contemporain	CONMO			2	2	
Éducation à la santé	EDSAE			3	3	
Éducation physique et sportive	EDUPH			1	1	
Total			T	32	26	

Régime technique

Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section Sciences sociales

Branches	Code	Rem.	_	12SO 11		Ţ	1350	
						11		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Connaissance du monde contemporain	CONMO		4	4	3	4	4	3
Sociologie	SOCIO			2	3		2	3
Psychologie et communication	PSYCO		4	4	3	30"	4	3
Économie politique	ECOPO			2	3		2	3
Anglais	ANGLA			3	3		3	3
Groupe à options 2 <deuxième langue=""></deuxième>	GRO2L	1						
Allemand	ALLEM			3	3		3	3
Français	FRANC			3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3
Connaissances générales	CONGE				2			2
Questions philosophiques	QUEPH			1	2		2	2
Pédagogie	PEDAG			2	2		1	2
Arts et culture	ARTCU	2				\neg	2	1
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1
Choix option	CHOPT	3		2	1		2	1
Travail personnel	TRAPE	4	\neg	2	2			
Total				30	27	\dashv	30	26

Remarques:

1.	GRO2L	L'élève choisit en classe de 12SO entre l'allemand et le français. Il poursuit avec la même option en classe de 13SO.
----	-------	---

ARTCU Le cours a pour objectif de montrer la situation des arts et de la culture dans la société.

Au moins un des cours à option offert au lycée se situera dans le domaine des sciences naturelles. CHOPT

Au choix du Lycée.

Une organisation flexible du TRAPE peut être décidée dans le cadre de l'organisation du Lycée à condition de respecter le volume horaire prévu. 4. TRAPE

Enseignement secondaire technique Régime technique Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'infirmier / infirmière

Branches	Code	Rem.		128		ĺ	138	ı	
		8					6		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	
Connaissances de langues	CONLA		8		4	4		4	
Groupe à options allemand / anglai	s GROAA						<u> </u>		
Allemand	ALLEM			3	1		4	1	
Anglais	ANGLA			3	1		4	1	
Français	FRANC			4	1		3	1	
Connaissances de culture générale	CONCG		1		4	4	-	4	
Sciences humaines et sociales	SCHUS	1		2	3		2	3	
Étapes de la vie	ETAPE	2		1	2		1	2	
Éducation physique et sportive	EDUPH		_	2	1		2	1	
Connaissances scientifiques	CONSC		4		4		-		
Biophysique	BIPHY			1	1				
Biochimie	вюсн			1	1 .				
Mathématiques appliquées	MATHA			2	1		7		
Biologie humaine	ВІОНИ	3	2	2	4	1	3	4	
Connaissances professionnelles de base	COPRB		*		4	V	11	4	
Nutrition et diététique	NUTDI			1	1				
Pharmacologie	PHARM			1	1		1	1	
Hygiène professionnelle / Microbiologie	HYGMI	4		1	2		1	1	
Sciences médicales	SCMED	5	4	2	4	4	3	4	
Concepts de soins et problèmes infirmiers	COSPI	6	25"	4	4	4	6	4	
Connaissances professionnelles relationnelles et déontologiques	COPRD		v/		4	1		4	
Communication professionnelle	COMPR	7		2	2		2	2	
Éducation pour la santé - santé publique	EDSAP						1	1	
Connaissance du monde professionnel	CONPR	8		1	1		1	1	
Connaissances professionnelles appliquées / pratiques	COPAP					V			
Laboratoire d'enseignement clinique	LABPS			2			2		
Enseignement clinique	ENSCL	9, 10,							
Total		-	+	32	32	\dashv	32	28	

Remarques:

Les cours définis par la grille horaire sont organisées pendant 30 semaines en 12SI.

1.	SCHUS	La matlère porte sur: sociologie, psychologie.
----	-------	--

2.	ETAPE	La matière porte sur: enfant sain, adolescent, personne âgée.

3. BIOHU La matlère porte sur: anatomie, physiologie.

4. HYGMI La matière porte entre autres sur: bactériologie, virologie et parasitologie.

SCMED La branche porte sur: pathologie, pharmacologie

COSPI La matière porte sur: jugement professionnel, investigations et imagerie médicale, principes des soins

infirmiers en matière de médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie et santé mentale,

7. COMPR La matière porte sur: communication fonctionnelle et aidante, théorie + laboratoire (1+1).

CONPR La matière porte sur: éthique de la profession, législation, principes d'administration, méthodologie à la

recherche, aspects juridiques de la profession.

ENSCL L'enseignement clinique en classe de 12SI est organisé pendant 6 semaines avec 38 heures par

semaine donc avec un total de 228 heures, ce qui correspond à 6,33 leçons hebdomadaires pendant

36 semaines.

L'évaluation est formative en classe de 12eSI.

Pour pouvoir être admis en classe de 13SI, l'élève doit avoir suivi tous les stages et présenter à la fin de l'année scolaire un portfolio complet et bien soigné, qui sera validé par le conseil de classe.

L'enseignement clinique en classe de 13SI est organisé pendant 7 sernaines avec 38 heures par

10. ENSCL 13\$1 semaine, donc avec un total de 266 heures, ce qui correspond à 8,31 leçons hebdomadaires pendant

11. ENSCL 1381 L'évaluation est sommative en classe de 13SI. Pour pouvoir être admis à l'examen, l'élève doit avoir

atteint le degré de maîtrise retenu pour les compétences en ENSCL de la 13SI.

L'année scolaire comprend également 3 semaines de stage supplémentaires après l'examen en vue

d'une admission au BTS-SI.

Régime technique

Cycle supérieur

Division des professions de santé et des professions sociales

Section sciences de la santé

Branches	Code	Rem.	13SH			
				5		
			bf	hrs.	coeff.	
Connaissances de langues	CONLA		8		4	
Groupe à options allemand / anglai	s GROAA	1				
Allemand	ALLEM			4	1	
Anglais	ANGLA			4	1	
Français	FRANC			3	1	
Connaissances de culture générale	CONCG		1		4	
Connaissance du monde de la santé	CONSA	2		2	2	
Sciences humaines et sociales	SCHUS	3		2	3	
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1	
Connaissances scientifiques 1	COSC1		W.		4	
Mathématiques	MATHE			4	1	
Chimie médicale	CHIME			3	1	
Physique médicale	PHYME			3	1	
Connaissances scientifiques 2	COSC2		4		4	
Biologie humaine	ВІОНИ	4		3	2	
Biologie cellulare	BIOCE			1	1	
Sciences médicales	SCMED	5	*	3	4	
Travail d'envergure	TRAEN	6	1	2	4	
Stage d'orientation professionnelle	STAPR	7	_ †			
Total	,		\neg	32	24	

Remarques:

Les	cours définis par	la grille horaire sont organisés pendant 27 semaines.
1.	GROAA	L'élève choisit en classe de 12SI entre l'allemand et l'anglais. Il poursuit avec la même option en classe de 13SH.
2.	CONSA	La matière porte sur: éducation pour la santé - santé publique, communication professionnelle, législation professionnelle, éthique et déontologie.
3.	SCHUS	La matière porte sur: sociologie, psychologie.
4.	BIOHU	La matière porte sur: anatomie, physiologie.
5.	SCMED	La branche porte sur: pathologie, pharmacologie
6.	TRAEN	Pour le travail d'envergure, un séminaire d'introduction de 3 jours et une période de présentation de 2 jours sont à organiser obligatioirement.
7.	STAPR	Pour être admis à l'examen, la note du travail d'envergure doit être suffisante. Le stage en classe de 13SH est organisé pendant 2 semaines à raison de 38 heures par semaine (total = 76 heures) ce qui correspond à 2,38 leçons hebdomadaires pendant 32 semaines. L'accomplissement du stage est une condition d'admission à l'examen.

Régime technique

Division technique générale

Section technique générale

Branches	Code	Rem.		10T0	3	Γ	11T0	3		12Gi	 E		13G	 E
				11	_		10			11			11	
		ļ	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enseignement professionnel	ENPRO													\vdash
Mathématiques	MATHE		4	5	4	4	5	4	1	5	4	1	6	4
Chimie	CHIMI	1		3	4		3	4		3	4		3	4
Physique	PHYSI	2	n/	3	4	1	3	4	4	3	4		3	4
Électrotechnique	ELETE	3								3	3		3	3
Informatique	INFOR			2	3		2	3		2	3		2	3
Mécanique	MECAN				-					2	3		3	3
Technologie	TECNO			2	3		3	3		4	3		2	3
Enseignement général	ENGEN											$\neg \dagger$		
Allemand	ALLEM			3	3		3	3						-
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	3		3	3
Français	FRANC		Í	3	3		3	3						
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3						
Éducation à la santé et à l'environnement	EDSAN			1	2									
Groupe à options allemand / français	GROAF								\dashv				_	
Allemand	ALLEM									3	3	-+	3	3
Français	FRANC								\exists	3	3		3	3
Connaissance du monde contemporain	СОИМО	4								2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2	_	1	2	_	1	2		1	2
Total			\dashv	30	35		30	33	\dashv	33	35	\dashv	33	35

Remarques:

1. CHIMI 10TG, 11TG, 12GE, 13GE PHYSI 10TG, 11TG, 12GE, 13GE

3. ELETE 12GE, 13GE

4. CONMO 12GE Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI)

Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY)

Dont une leçon de travaux pratiques (code TPELE)

Cette branche comprend une partie d'enseignement économique (Economie de l'entreprise et Economie politique) à raison de 1 des 2 leçons, elle est à confier à un titulaire unique.

Régime technique

Division technique générale

Section informatique

Branches	Code	Rem.		10T0	3		11T0	G		12G	il .		130	31
				11			10			9			9	
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enselgnement professionnel	ENPRO													+
Mathématiques	MATHE		4	5	4	1	5	4	V	6	4	1	6	4
Chimie	СНІМІ	1		3	4		3	4						1
Physique	PHYSI	2	4	3	4	4	3	4						
Informatique	INFOR			2	3		2	3			<u> </u>		_	+
Technologie	TECNO			2	3		3	3						
Programmation	PROGR								4	4	4	V	4	4
Téléinformatique et réseaux	TEINF									4	4		2	3
Architecture des ordinateurs	ARCOR									2	3			
Bases de données	BASDO												4	3
Sciences naturelles et technologie	SNTEC	3								4	3	\neg	4	3
Enseignement général	ENGEN													<u> </u>
Allemand	ALLEM			3	3		3	3				\dashv		
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	4		3	4
Français	FRANC			3	3		3	3						<u> </u>
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3	_			\dashv		
Éducation à la santé et à l'environnement	EDSAN			1	2									
Groupe à options allemand / français	GROAF													
Allemand	ALLEM								_	3	3		3	3
Français	FRANC									3	3		3	3
Connaissance du monde contemporain	CONMO	4								2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		\neg	2	1	\dashv	2	1	-	2	1	-	2	1
Vie et société	VIESO		7	1	2		1	2		1	2	+	1	2
Total				30	35	\dashv	30	33		31	30	\dashv	31	29

Remarques:

1,	CHIMI	10TG, 11TG	Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI)
2.	PHYSI	10TG, 11TG	Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY)
3.	SNTEC	12GI, 13GI	Dont 1 lecon de travaux pratiques (code TPSNT)

4. CONMO 12GI Cette branche comprend une partie d'enseignement économique (Economie de l'entreprise et Economie politique) à raison de 1 des 2 leçons, elle est à confier à un titulaire unique.

Régime technique

Division technique générale

Section Sciences naturelles

Branches	Code	Rem.		1081	V		118	V		128	N
				10			10			11	
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enseignement professionnel	ENPRO										
Biologie	BIOLO			3	4		3	4		3	4
Chimie	СНІМІ			3	4		3	4		3	4
Physique	PHYSI			3	4		3	4		3	4
Géographie	GEOGR									3	3
Mathématiques	MATHE			4	4		4	4		4	4
Informatique appliquée	INFAP			2	2		2	2			<u> </u>
Travail personnel	TRAPE									2	2
Enseignement général	ENGEN								-		_
Allemand	ALLEM			3	3		3	3			-
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	3
Français	FRANC			3	3		3	3	\dashv		
Groupe à options langues	GOLAN										
Allemand	ALLEM		\exists			\neg			\dashv	3	3
Français	FRANC		_			_			_	3	3
Éducation artistique et musicale	EDUAM	1		2	2	_			\dashv		
Éducation à la citoyenneté	EDCIT		_	2	2		2	2	+		
Vie et société	VIESO	1				_	2	2	_		
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	2
Questions philosophiques	QUEPH					1			\dashv	2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1	_		1
Tutorat	TUTOR	2,3	\dashv	1	-	_	1	-	+		
Cours facultatifs	COUFA	4	+			+			+	1	
Total			_	31	32	-	31	32		31	32

Remarques:

1.	VIESO, EDUAM		Pour des raisons d'organisation interne, le lycée est autorisé à organiser les deux branches sur deux années (10e et 11e), à raison d'une leçon par semaine pour chacune des deux branches ou de deux leçons sur un trimestre pour chacune des deux branches.
	TUTOR	10SN	1 leçon au cours du 1er trimestre, dispense à partir du 2e trimestre pour les élèves qui ont TB ou B en application.
3.	TUTOR	11SN	Tutorat au 3e trimestre – organisation du stage - TRAPE, dispense à partir du moment où l'élève a trouvé un lieu de stage.
4.	COUFA		Préparation à la vie universitaire et professionnelle.

Régime technique

Division artistique

Branches	Code	Rem.		10A	₹		11Al	٦		12A	R		13A	R
				10			9			12			11	
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff
Enseignement professionnel	ENPRO													
Histoire de l'art	HISAR		4	3	3	1	3	3	4	3	4	1	3	4
Travail personnel	TRAPE	2									2			
Langage plastique bidimensionnel	LAPLA		800	5	4	4	6	4	40	5	4	1	5	4
Dessin à main levée	DESMA	3		3	2		3	2						
Théorie de la couleur	THCOU	4		2	1									
Techniques d'impression et peinture	TIMPP	5					3	1						
Communication graphique et Infographique	COGRI	6, 7, 8		2	3		2	3		3	3		3	3
Langage des médias	LAMED			2	2									
Volume et Conception 3D	VOLCO	9, 10,		2	3		3	3		4	3	1	4	3
Perspective / Projection orthogonale	PERSP								\dashv	2	2		2	2
Enseignement général	ENGEN			-								\dashv		-
Anglais	ANGLA	11	-	3	3	\neg	3	3		3	3	\dashv	3	3
Allemand	ALLEM	12	4	3	3	8"	3	3	-					-
Français	FRANC	12	1	3	3	2	3	3	_			T		l
Groupe à options langues	GOLAN											-		
Allemand	ALLEM					_				3	3	-+	3	3
Français	FRANC								_	3	3	-+	3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3	\dashv	3	3	_	3	3
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	2		2	2				\dashv		_
Connaissance du monde contemporain	СОИМО									2	2		2	2
Sciences	SCIEN	13, 14, 15		1	2		1	2			2			2
Physique	PHYSI		\dashv			-+		-	\dashv	- ₁		\dashv	1	
Chimie	СНІМІ	1	\dashv			-			\dashv	1		+	1	
Éducation physique et sportive	EDUPH		\dashv	2	1		2	1	\dashv	2	1		2	1
Total				31	32	\dashv	31	30		32	32	-	32	30

Remarques:

Les travaux dirigés sont enseignés sous forme de groupes avec de préférence un maximum de 14 élèves ou bien avec toute la classe dans la même salle, à la même heure et avec 2 enseignants.

1.	OPLAN	12AR, 13AR	En classe de 12e l'élève choisit l'allemand ou le français. Le choix reste le même en classe de 13AR.
2.	TRAPE	12AR	Une seule note annuelle au 3e trimestre.
3.	DESMA	10AR	Une leçon de théorie enseignée en salle de dessin et deux leçons de travaux dirigés enseignées en salle de dessin.
4.	THCOU	10AR	Deux leçons de travaux dirigés enseignées en salle de dessin.
5.	TIMPP	11AR	La branche Techniques d'impression et peinture comporte les techniques sérigraphie, gravure, lithographie et peinture. Dont deux leçons de travaux dirigés enseignées en atelier artistique.
6.	COGRI	10AR	Une leçon de théorie enseignée en salle informatique et une leçon de travaux dirigés enseignée en salle informatique.
7.	COGRI	11AR	En salle informatique.
8.	COGRI	12AR, 13AR	Une leçon de théorie en salle informatique et deux leçons de travaux dirigés en salle informatique.
9.	VOLCO	10AR	Dont une leçon de travaux dirigés enseignée en atelier artistique.
10.	VOLCO	11AR	Dont deux leçons de travaux dirigés enseignées en atelier artistique.
11.	VOLCO	12AR, 13AR	Une leçon de théorie en salle informatique et deux leçons de travaux dirigés en salle informatique.
12.	ALLEM, FRANC	10AR, 11AR	En classe de 10e l'élève choisit une des deux langues comme branche fondamentale. Le choix reste le même en classe de 11AR.
13.	SCIEN	10AR	Éducation à la santé.
14.	SCIEN	11AR	Technologie des matériaux.
15.	SCIEN	12AR, 13AR	Les matières Chimie et Physique sont enseignées en salle spéciale sous forme de travaux dirigés. Pondération de la note : Chimie (1) / Physique (1).

Enseignement secondaire technique Régime de la formation de technicien-ancien régime Division administrative et commerciale

Branches	Code	Rem.		ТЗСМ	AN
				9	
			bf	hrs.	coeff.
Enselgnement professionnel	ENPRO				
Communication professionnelle et organisation	COPOR		4	5	4
Comptabilité et gestion	COMGE		4	5	4
Gestion d'entreprise	GESEN		4	4	4
Économie politique	ECOPO			3	3
Enseignement général	ENGEN				
Allemand	ALLEM			3	3
Anglais	ANGLA			4	3
Français	FRANC			4	3
Éducation civique et sociale	EDUCS			2	3
Éducation physique et sportive	EDUPH		T	2	1
Total		_		32	28

Remarque:

1. STAGESS début du 2e trimestre.

Lycée Ermesinde

Cycle inférieur

Branches	Code	Rem.	7TEC	6TEC	5TEC	5PRO
			0	0	0	0
			hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Français	FRANC		4	4	4	4
Allemand	ALLEM		2	2	2	2
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4
Anglais	ANGLA		4	4	4	2
Art et société	ARTSO		4	4	2	2
Éducation aux valeurs	EDVAL		2	2	2	2
Sciences et techniques	SCITE		4	6	6	8
Sport et santé	SPOSA		4	2	4	4
Perfectionnement	PERFE		2	2	2	2
Total			30	30	30	30

Lycée Ermesinde

Cycle inférieur

Régime préparatoire

Classes modulaires

Branches	Code	Rem.	7PRE	6PRE	5PRE
			0	0	0
			hrs.	hrs.	hrs.
Français	FRANC		4	4	4
Allemand	ALLEM		4	2	4
Mathématiques	MATHE		4	4	4
Art et société	ARTSO		4	4	2
Éducation aux valeurs	EDVAL		2	2	2
Sciences et techniques	SCITE		4	6	8
Sport et santé	SPOSA		4	4	2
Perfectionnement	PERFE		4	4	4
Total			30	30	30

Enseignement secondaire technique École de la 2e Chance

Branches	Code	Rem.	9BA2	9AV2
			7	8
			hrs.	hrs.
Enselgnement général	ENGEN	1		
Français	FRANC		4	5
Allemand	ALLEM		5	4
Anglais	ANGLA			6
Mathématiques	MATHE		6	6
Sciences naturelles	SCNAT	1	2	2
Sciences humaines et sociales	SCHUS		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Tutorat	TUTOR		1	1
Activités complémentaires	ACOMP	2	2	2
Formation pratique et professionnelle	FOPPR	3		
Atelier 1	ATEL1		6	6
Atelier 2	ATEL2		6	
Total			36	36

Remarques:

Les grilles horaires des classes de la formation professionnelle (DAP) offertes à l'E2C sont celles de la formation initiale. Des cours d'une deuxième langue (allemand / français) et les mathématiques sont offerts à l'E2C comme modules facultatifs supplémentaires.

1.	ENGEN,	SCNAT,
	SCISH	-

Dans une branche de l'enseignement général ainsi que dans une deuxième branche des sciences humaines et sociales, un portfolio d'orientation fait partie intégrante du cours enseigné (code : OE2CP). L'éducation à la culture, l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les cours de l'enseignement général, des sciences naturelles ainsi que des sciences humaines et sociales. Les activités complémentaires sont choisies par les apprenants dans les domaines artistique,

2. ACOMP

culturel et sportif.

3. FOPPR

La formation pratique est complétée par des stages longs ou hebdomadaires en entreprise d'une durée totale de 120 heures par semestre. Les stages longs peuvent être organisés pendant les vacances scolaires.

Enseignement secondaire technique École de la 2e Chance

Branches	Code	ode Rem.	10	PS2	11PS2 10	
				9		
			bf	hrs.	bf	hrs.
Enseignement général	ENGEN	1			_	
Français	FRANC			4		4
Allemand	ALLEM			4		4
Anglais	ANGLA			4		4
Mathématiques	MATHE			3		
Biologie générale	BIOGE	2	✓	4	4	4
Biologie sociale	BIOHS		4	4	√	4
Chimie	СНІМІ	2		4		4
Physique	PHYSI	2		4		4
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2		2
Informatique appliquée	INFAP					2
Éducation physique et sportive	EDUPH					1
Tutorat	TUTOR			1		1
Activités complémentaires	ACOMP	3		2		2
Total				36		36

Les grilles horaires des classes de la formation professionnelle (DAP) offertes à l'E2C sont celles de la formation initiale. Des cours d'une deuxième langue (allemand / français) et les mathématiques sont offerts à l'E2C comme modules facultatifs supplémentaires.

Pour les classes de 10PS2 et 11PS2, un travail personnel encadré, fait partie intégrante du cours concerné.

1. ENGEN, SCNAT, SCISH

Dans une branche de l'enseignement général ainsi que dans une deuxième branche des sciences humaines et sociales, un portfolio d'orientation fait partie intégrante du cours enseigné (code : OE2CP). L'éducation à la culture, l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les cours de l'enseignement général, des sciences naturelles ainsi que des sciences humaines et sociales.

BIOGE, CHIMI,

PHYSI

Dont une leçon de travaux pratiques par branche.

ACOMP

Les activités complémentaires sont choisies par les apprenants dans les domaines artistique, culturel et sportif.

École de la 2e Chance

Cycle supérieur

Formation des adultes - Formation de l'éducateur en alternance

Branches	Code	Rem.	12EA2 SEM1	12EA2 SEM2	13EA2 SEM1	13EA2 SEM2
			9	8	7	7
			hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Modules fondamentaux	MODFO					
Module 1: Langues	EAM01					
Français	FRANC		2	2		
Allemand	ALLEM		2		1	
Anglais	ANGLA			2	2	
Module 2: Psychologie	EAM02					
Psychologie générale	PSYGE		2	2	1	2
Développement tout au long de la vie	DEVEL				2	2
Module 3: Pédagogie	EAM03					
Pédagogie générale	PEDGE		2	2		
Pédagogie sociale	PEDSO				1	2
Pédagogie inclusive	PEDIN				1	2
Module 4: Formation pratique	EAM04					
Pratique professionnelle et tutorat	PRAPT	1				
Méthodologie de la pratique professionnelle / Action éducative et sociale	METPR		2	2	2	2
Modules non-fondamentaux	MODNO				-	
Module 5 : Sociologie	EAM05					
Sociologie	SOCIO				2	2
Module 6 : Arts et culture	EAM06					
Éducation musicale	EDMUS			2		
Éducation artistique	EDART		2			
Module 7 : Pédagogie des activités physiques et sportives	EAM07					
Éducation physique et sportive	EDUPH				2	<u> </u>
Psychomotricité	PSYMO					1
Module 8 : Médias et communication	EAM08					
Communication	COMMU					1
Pédagogie des médias	PEDME					1
Module 9 : Mathématiques	EAM09					
Mathématiques appliquées	MATHA		1	1		
Module 10 : Sciences naturelles	EAM10					
Biologie	BIOLO		1	2		
Module 11 : Philosophie	EAM11					
Éthique	ETIQU					
Déontologie	DEONT				1	
Développement durable	DEVDU				1	1

Branches	Code	Rem.	12EA2 SEM1	12EA2 SEM2	13EA2 SEM1	13EA2 SEM2
			9	8	7	7
		[hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Module 12 : Travail personnel encadré	EAM42					
Travail personnel encadré	TRAPR		2	1		
Total			16	16	16	16

Remarque:

1. PRAPT

La pratique professionnelle fait partie intégrante du programme et est organisée sur le lieu de travail de l'apprenant.

Enseignement secondaire technique École internationale de Differdange

Voie préparatoire et classe d'accueil

Branches	Code	Rem.	V	'P1	ACCU EIDD 0	
				0		
			bf	hrs.	bf	hrs.
Luxembourgeois	LUXEM			2		2
Groupe à options langues	GOLAN	1				
Français	FRANC			3		
Anglais	ANGLA			3		
Allemand	ALLEM			3		
Portugais	PORTU			3		
Groupe à options Langue 1	GOLA1	2				
Français	FRAN1					3
Anglais	ANGL1					3
Allemand	ALLE1					3
Portugais	PORL1					3
Groupe à options Langue 2	GOLA2	2				
Français	FRAN2					14
Anglais	ANGL2					14
Mathématiques	MATHE			5		
Mathématiques et sciences	MATSC					5
Éducation artistique	EDUAR					2
Éducation musicale	EDMUS					2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2		2
Éducation civique et sociale	EDUCS					1
Vie et société	VIESO			2		2
Culture générale	CULGE		_	2		
Ateliers	ATxxx			14		
Total				33		33

Remarques:

- 1. GOLAN
- L'élève choisit 2 langues différentes parmi les 4 proposées.
- 2. GOLA1, GOLA2

 Au choix de l'élève; la langue de la section choisie doit faire partie du choix de la langue 1 ou de la langue 2; la langue 1 doit être différente de la langue 2.

Enseignement secondaire technique Section de la formation de l'éducateur Classe terminale

Code	Rem.	14	ED
			0
		hrs.	coeff.
-			
DPAPE		2	2
ACTPR		2	2
METES		2	2
EDSAB		2	2
PASES	1	2	2
APEPD	1	2	2
POCEE	1	2	2
FODIF	2		
D1APP		12	
PEAEC		3	3
PEALS		3	3
LAECA		3	3
PEDME		2	2
SEMIN		1	
D2APP		12	
REDRD		3	3
APPAP		3	3
PRICC		3	3
DEVTE		2	2
SEMIN		1	
D3APP		12	
INEDS		2	2
FOTRR		3	3
COMCD		3	3
	FOCOM DPAPE ACTPR METES EDSAB PASES APEPD POCEE FODIF D1APP PEAEC PEALS LAECA PEDME SEMIN D2APP REDRD APPAP PRICC DEVTE SEMIN D3APP INEDS FOTRR	FOCOM DPAPE TACTPR METES EDSAB PASES 1 APEPD 1 POCEE 1 POCEE 1 POCEE 1 PEAEC PEALS LAECA PEDME SEMIN D2APP REDRD APPAP PRICC DEVTE SEMIN D3APP INEDS FOTRR	hrs. hrs. hrs. hrs. hrs. FOCOM DPAPE 2 2

Branches	Code	Rem.	14ED		
				0	
			hrs.	coeff.	
Bien-être, bientraitance et gestion de conflits	BIBGC		3	3	
Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles	SEMIN		1		
Pratique professionnelle	PRAPR	3			
Activité pédagogique du stagiaire	ACTPS			3	
Mémoire de stage	мемѕт			4	
Total			24	30	

Remarques:

 PASES, APEPD, POCEE L'étudiant(e) suit les deux UF qui ne correspondent pas au domaine de différenciation D choisi.

2. FODIF

L'étudiant(e) choisit un parmi les trois domaines de différenciation D1APP, D2APP et D3APP.

3. PRAPR

La pratique professionnelle est organisée pendant en tout 11 semaines (deux stages prolongés et un stage d'application) avec 32 heures par semaine, ce qui correspond à 10,4 leçons hebdomadaires pendant 34 semaines.

Apprentissage pour Adultes

Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales

Section des aides-soignants en cours d'emploi

Branches	Code	Rem.	02ASECE		
				6	
			bf	hrs.	
Théorie professionnelle	THEPR	2			
Concepts et techniques de soin 1	COTE1	3	V	2	
Concepts et techniques de soin 2	COTE2	3	V	1,5	
Communication professionnelle	COMPR			1	
Connaissance du monde professionnel	CONPR	5	_	1	
Pratique professionnelle	PRAPR	7			
Formation pratique	ENSPR	8		1	
Théorie générale	THEGE				
Groupe à options allemand / français	GROAF				
Allemand	ALLEM				
Français	FRANC				
Éducation civique et sociale	EDUCS	5		0,5	
Total		- $+$		7	

Remarques:

1.	SCHUS	La note est reportée à la 3e année comme note de l'année.
----	-------	---

2. THEPR Des dispenses peuvent être accordées sur base de certificats ou suite à la réussite de tests

appropriés.

COTE1, COTE2 Incluent le programme de la branche "Éducation à la santé et à l'environnement".

Les différents modules peuvent comprendre des éléments des deux branches.

CAPRO Inclut le programme de la branche "Physique / Chimie".

CONPR, EDUCS, Branche à dispense.

SCHUS

OPLAF Les candidats qui n'obtiennent pas de dispense pour une langue à option doivent suivre des cours

au Centre de Langues, Luxembourg.

PRAPR La formation en situation réelle a lieu dans un des secteurs de la santé (hospitalier, long séjour,

soins à domicile) pendant les heures de travail du candidat, ainsi que pendant 2 stages dans les

deux autres secteurs de la santé, donc en dehors de l'institution qui emploie le candidat.

8. ENSPR 02ASECE Formation en situation simulée (LABPS): 1 leçon